

**De :** peter schlembach [<mailto:schlembachp@gmail.com>]  
**Envoyé :** mardi 31 janvier 2017 11:40  
**À :** Duchenne Véronique  
**Objet :** Re: Plateforme des conseils d'avis PH

Bonjour Véronique,

L'article ne le mentionne pas, mais il y aura maintien de l'allocation pour enfants handicapés selon le niveau de gravité. Cela était acquis depuis le début déjà de l'annonce du transfert des compétences. H. Heinen encore directeur de la Dienststelle, l'avait d'ailleurs annoncé au CA de l'époque.

Et il semble que cela ne posera pas de problèmes.

Je pense que les discussions tourneront beaucoup plus autour du problème de l'assesment, qui se fait maintenant par l'INAMI en se basant sur le modèle de l'ICF.

Vont -t-ils maintenir cet instrument de mesure de la gravité du handicap ou non, qui va le faire sur le terrain, qu'elles seront les voies de recours,.....

Par contre ce qui me tracasse plus est le maintien ou non, ainsi que les montants de l'allocation sociale (cumulable avec les alloc. pour handicap) pour certaines situations des personnes avec bas revenus. Il semblerait que ces allocations en fonction du revenu soient revues à la baisse en réduisant les montants max. de revenus à ne pas dépasser. Cela aura par ex. des conséquences pour les parents éduquant seuls et qui ont un enfant handicapé à charge.

Mais il est difficile d'en savoir plus vu que le conseil consultatif des partenaires sociaux qui devra donner son avis n'est pas encore constitué. Donc actuellement toutes les décisions sont prises au Cabinet seul.

J'essaierai d'en savoir plus pour le prochain CA

Bonne journée vers BXL.

Peter

2017-01-26 11:21 GMT+01:00 Duchenne Véronique  
<[Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be](mailto:Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be)>:

Bonjour Peter,

Je suis tombée sur cet article consacré à la Communauté germanophone et qui, en page 6, fait un récapitulatif des réformes dans le domaine des Allocations familiales. Daniel et moi avons cru bon de les transmettre. On semble y dire qu'il y aura un seul supplément de 72 € (sans conditions de revenus) pour les enfants handicapés à au moins 66%. Mais on ne parle absolument pas des différentes catégories de majorations telles qu'elles existent maintenant selon la gravité du handicap. Et pour les cas les plus graves, on est actuellement à une majoration de 538 € par mois.

Tu es probablement au courant.

Cela étant, tu sais peut-être que tous les trimestres, une plateforme informelle des conseils se réunit avec le BDF : c'est un moment d'informations mais aussi d'échanges et de discussions aboutissant parfois sur des positions communes et des courriers adressés à une ou plusieurs entités. Presque toutes les entités sont présentes à ces réunions au travers des conseils d'avis existants ou lorsque ces conseils n'existent pas, au travers de personnes qui connaissent bien la réalité de leur région et qui croient en la nécessité de se réunir et d'échanger.

Actuellement, il n'existe personne pour la Communauté germanophone et nous pensons qu'il serait utile que tu représentes le terrain du handicap, d'autant qu'à l'OJ de ces réunions figurera dorénavant systématiquement le point sur la mise en œuvre de la 6ème réforme de l'Etat.

Voilà, j'ai préféré te communiquer cette demande d'abord par écrit mais je peux te rappeler à ta meilleure convenance pour en discuter.

Sache aussi que les prochaines réunions auront lieu les 3 mars, 9 juin, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> décembre, chaque fois de 10 à 12h (le sandwich est aussi prévu).

A bientôt

Véronique DUCHENNE

Secrétariat BDF asbl / Secretariaat BDF vzw

02/509.84.21

<http://bdf.belgium.be/>